

Handicap :

Le Groupe ESC Dijon-Bourgogne et la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté renouvellent leur partenariat en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des étudiants handicapés

Le mardi 18 juin à 17h en Salle du Conseil de l'École

Dijon, juin 2013. Fidèle à son engagement pour la responsabilité et la diversité, le Groupe ESC Dijon-Bourgogne, qui a créé une Mission Handicap en 2009, poursuit son partenariat engagé voici trois ans avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté (CEBFC) visant à favoriser la formation et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap. La banque, entreprise socialement responsable aux valeurs historiques fortes, est très impliquée sur le sujet du handicap depuis de nombreuses années. Elle subventionne ainsi l'école à hauteur de 6 000 € pour l'année 2013.

Un partenariat toujours plus concret

Dans le cadre de ce partenariat renouvelé pour un an, la CEBFC attribue au Groupe ESC Dijon-Bourgogne une subvention de 6 000 € pour l'année 2013. Une partie de cette participation doit permettre le financement de matériel spécifique et la mise en place d'une opération de sensibilisation au handicap lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées.

L'autre partie de cette contribution est octroyée par le biais de quatre bourses d'études à des étudiants en situation de handicap.

ESC Dijon et CEBFC : des valeurs partagées sur le terrain du handicap

L'objectif majeur de la Mission Handicap du Groupe ESC Dijon-Bourgogne est de répondre aux besoins de recrutement des entreprises, qui malgré leur volonté sont aujourd'hui confrontées à une pénurie de talents, tout en facilitant l'accès des personnes en situation de handicap à l'enseignement supérieur et leur permettre de renforcer leur employabilité. C'est pourquoi les actions portent sur l'accès à la formation, l'accompagnement des étudiants, leur insertion professionnelle, et la sensibilisation des futurs managers à ces problématiques.

En tout cela l'École est en phase avec la CEBFC. Initié en 2006 au niveau national, l'accord collectif en faveur de l'emploi des personnes handicapées signé par le Groupe Caisse d'Épargne a été reconduit pour 2009-2013 afin de renforcer les résultats déjà obtenus. Dans le cadre du deuxième accord de branche, la CEBFC s'est engagée à atteindre un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 4.5% d'ici fin 2013. Cet accord se décline en actions concrètes, au bénéfice des salariés en situation de handicap. Elles permettent de porter, auprès des collaborateurs et managers, un autre regard sur le handicap. Elles contribuent, également, à l'amélioration des conditions d'accueil des clients handicapés au sein des agences de la CEBFC.

**Signature le mardi 18 juin à 17h
en Salle du Conseil de l'ESC Dijon (29, rue Sambin - 21000 Dijon)
par Stéphan Bourcieu, Directeur du Groupe ESC Dijon-Bourgogne,
et Blandine Jamin, Membre du Directoire de la CEBFC**

Merci de nous contacter si vous souhaitez assister à cet événement.

Contacts Presse

Groupe ESC Dijon Bourgogne

Julien Hannoun, Chargé des Relations Presse – Tél. 03 80 72 58 76 – Mobile 06 19 11 23 13

E-mail : julien.hannoun@escdijon.eu

Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté

François Dorsemaine, Secrétaire Général – Tél. 03 80 70 43 45

E-mail : francois.dorsemaine@cebfc.caisse-epargne.fr